



OUVRIR LE SENTIER

VOLUME 11 | NUMÉRO 04 | PRINTEMPS 2018

Une publication trimestrielle de la Commission de la fiscalité des premières nations

Nos terres, notre compétence, nos institutions Les Premières nations montrent la voie à suivre

FMB



INSTITUTIONS FISCALES DES PREMIÈRES NATIONS & CONSEIL CONSULTATIF SUR LES TERRES

2018 DÉTAILS DE LA CONFÉRENCE SUR COORDONNÉES

ASSEMBLÉE NATIONALE 2018

“ Nos Terres. Notre Compétence. Nos Institutions.
Et notre vision pour l'avenir.”

Les Premières nations qui ont choisi d'aller au delà de la Loi sur les Indiens se réunissent afin de préparer le terrain pour la prochaine génération d'initiatives pilotées par les Premières nations, visant à appuyer notre compétence et nos pouvoirs gouvernementaux élargis, au profit des communautés autochtones.

Il s'agit là d'une réunion importante, et nous recommandons fortement à toutes les Premières nations participant à la Loi sur la gestion financière des premières nations (LGF) ou à l'Accord cadre (AC) et à toutes les Premières nations figurant à l'annexe d'envoyer un délégué représentant leur communauté pour faire partie de la voix collective de ces Premières nations qui ouvrent la voie.

L'Assemblée « Nos terres, notre compétence, nos institutions : Les Premières nations montrent la voie à suivre » aura lieu, sur deux jours, du 15 au 17 mai 2018, au River Rock Hotel and Casino, à Vancouver, en Colombie Britannique.

Actuellement, 276 Premières nations, de toutes les régions du Canada, participent à la LGF ou à l'AC. À ce moment crucial de l'histoire, cette réunion servira à célébrer les Premières nations qui ouvrent la voie et qui sont à l'avant garde de l'élargissement de notre compétence, et à souligner leurs réalisations au delà de la Loi sur les Indiens.

Le forum sera l'occasion de célébrer les Premières nations à l'avant garde de l'élargissement de notre compétence et de souligner leurs réalisations, pour ce qui est d'utiliser les lois et les accords pilotés par les Premières nations pour améliorer nos économies, par une autonomie fiscale accrue, une gestion

financière améliorée, le financement par débentures et la saine gouvernance des terres.

Ce sera également l'occasion pour les Premières nations d'en apprendre davantage sur la manière dont les institutions des Premières nations et le Conseil consultatif des terres peuvent appuyer et améliorer les innovations relatives aux relations fiscales des Premières nations avec la Couronne.

Afin d'obtenir des renseignements supplémentaires sur cette Assemblée nationale, veuillez consulter le site Web suivant : www.FNLeadingtheWay.ca.



Contenu du numéro

- Les Premières nations promotrices et la CFPN travaillent à créer une option de réglementation et de taxe sur le cannabis pour les Premières nations
- Construire un meilleur système d'infrastructures avec l'Institution des infrastructures des Premières nations
- Bâtir ensemble un meilleur registre de titres fonciers autochtone
- Bulletin sur les lois annuelles de 2018 – Exigences de la LGF

Message du président



La CFPN travaille avec les Premières nations à poursuivre sur notre lancée en ce qui concerne un certain nombre de questions liées à l'élargissement de la compétence fiscale des Premières nations. Les 15, 16 et 17 mai, nous aurons l'honneur de partager la scène avec des Premières nations qui ont une vision novatrice et transformatrice pour notre avenir collectif.

Ces Premières nations ouvrent la voie vers des changements importants et véritables en matière d'autodétermination durable. Les Premières nations participant à la LGF ont démontré qu'elles pouvaient prendre en charge leurs propres affaires, non seulement avec succès, mais également à plusieurs reprises. Le modèle de la LGF peut être élargi, afin de devenir une partie importante d'une stratégie nationale pour combler les lacunes, améliorer la productivité et établir un cadre de nation à nation pour la réconciliation.

La CFPN a commencé à élaborer des propositions législatives pour permettre de nombreuses options fiscales demandées par les Premières nations. Comme vous vous rappelez peut être, à l'origine, la LGF avait été conçue pour représenter une nouvelle relation fiscale fondée sur la compétence. Cette loi officialise la relation entre nos recettes autonomes et nos compétences exclusives. Cette relation est le fondement véritable de l'autodétermination. Si les autres gouvernements prennent au sérieux la mise en œuvre du droit à l'autodétermination établi par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DDPA), l'élargissement de nos options en matière de compétence fiscale et de nos compétences correspondantes représente une bonne façon de le faire.

Le 28 février, j'ai fait une présentation au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones sur le projet de loi C 45, la Loi sur le cannabis. J'ai indiqué qu'encore une fois, nos gouvernements n'avaient pas été pris en compte, dans la répartition des recettes fiscales découlant de la légalisation du cannabis. Nous avons fourni au Sénat des suggestions quant à la formulation d'une option de compétence de taxe sur le cannabis pour les Premières nations intéressées, et nous comptons poursuivre notre travail à l'appui de cette compétence.

Bien entendu, la perception d'une taxe sur le cannabis ne représente qu'un des nombreux efforts que nous appuyons dans le but d'élargir notre compétence. Nous travaillons également avec les Premières nations de l'Ontario à créer une option de compétence de taxe sur le tabac pour les Premières nations intéressées. Nos peuples ont inventé le tabac, mais nos pouvoirs fiscaux sont ignorés. Comme les gouvernements fédéral et provinciaux le savent très bien, l'absence de ces pouvoirs fiscaux pour les Premières nations représente des recettes perdues de milliards de dollars et des frais de santé plus élevés.

Nous continuons de travailler avec les nombreuses Premières nations intéressées, afin d'établir une taxe autochtone sur les ressources (TAR) pour générer des recettes prévisibles à partir des projets de ressources sur leurs territoires. À ce jour, nous avons vu un intérêt pour l'élaboration de projets pilotes de TAR pour les pipelines proposés, l'exploitation minière et le bois d'œuvre résineux. Nous travaillons avec les Premières nations qui souhaitent voir une meilleure approche pour la taxe sur les produits et services des Premières nations (TPSPN), et la création, pour les Premières nations, d'options en matière de compétence fiscale pour le carburant, l'alcool et le carbone.

La CFPN soutient l'établissement de l'Institution des infrastructures des Premières nations (IIPN) proposée. Nous devons prendre le contrôle de nos infrastructures, afin de développer nos économies, et d'offrir un meilleur logement, de meilleurs services de santé et une meilleure éducation à nos citoyens. Nous avons besoin de pouvoirs fiscaux sûrs pour maintenir des infrastructures de qualité suffisante pour les affaires. C'est la raison pour laquelle nous avons commencé à travailler en collaboration étroite avec les autres institutions établies en vertu de la LGF, afin d'appuyer des propositions supplémentaires visant à mettre en œuvre une relation fiscale fondée sur la compétence, avec de meilleurs transferts, une plus grande transparence, de meilleures statistiques et un accès accru au capital pour nos communautés et nos organisations. C'est également la raison pour laquelle nous avons commencé à travailler avec le Conseil consultatif des terres, afin d'appuyer ses propositions d'améliorations à l'AC, et d'élaborer conjointement un nouveau régime d'enregistrement des titres fonciers, qui nous permette de mettre en œuvre notre compétence sur nos terres et de suivre le rythme des affaires.

Je serai heureux de vous voir à l'Assemblée nationale, de discuter avec vous de la manière dont nous pouvons élargir notre vision d'autodétermination et de terminer avec vous le voyage que nous avons entrepris ensemble il y a 30 ans. Notre force découle toujours de notre nombre et de notre engagement envers notre unité. Comme l'a dit Tecumseh, une branche seule se casse facilement, mais un fagot de branches est résistant.

Ensemble, ouvrons la voie et écrivons le prochain chapitre de notre histoire collective.

C.T. (Manny) Jules
Président



Les Premières nations promotrices et la CFPN travaillent à créer une option de réglementation et de taxe sur le cannabis pour les Premières nations

Depuis mars 2017, la CFPN travaille avec les Premières nations promotrices à soutenir une option de taxe sur le cannabis pour les Premières nations. La CFPN a présenté des propositions sur cette option, en avril 2017, à la ministre de la Justice, et, en août 2017, au ministère des Finances. Au cours des derniers mois, les Premières nations ont cherché à obtenir un plus grand soutien pour cette option.

Le 28 février 2018, le président a fait une présentation au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, qui examinait alors le projet de loi C 45, afin de suggérer des modifications particulières pour permettre la compétence des Premières nations en matière de réglementation et de taxe sur le cannabis.

La proposition a été bien reçue par le Comité sénatorial et a reçu un soutien positif des Premières nations intéressées. La CFPN a présenté une suggestion de formulation pour des modifications visant à créer une option de taxe sur le cannabis des Premières nations.

Grâce à ces propositions de modifications, la CFPN et les Premières nations promotrices cherchent à réaliser plusieurs objectifs globaux, y compris les suivants :

Permettre un cadre fiscal relatif au cannabis pour les Premières nations :

1. qui génère des recettes pour les Premières nations intéressées, en vue d'appuyer les exigences sur le plan de la santé, de l'éducation, des infrastructures et de la réglementation associées à la fabrication, à la distribution, à la vente et à la consommation de cannabis sur les terres des Premières nations;
2. qui serve de cadre pour appuyer une relation fiscale fondée sur la compétence améliorée pour les Premières nations intéressées;
3. qui reconnaisse et mette en œuvre de manière efficace la compétence gouvernementale des Premières nations dans la fédération canadienne.

Permettre, pour les Premières nations intéressées, un cadre de réglementation et de taxe sur le cannabis des Premières nations, qui soit harmonisé avec les cadres fédéral et provinciaux proposés :

1. qui permette l'établissement d'une taxe d'accise harmonisée sur le cannabis en vertu de la LGF pour les Premières nations intéressées;
2. qui permette l'établissement d'une TPSPN harmonisée sur le cannabis pour les Premières nations intéressées;
3. qui permette l'établissement de règlements sur le cannabis (y compris l'octroi de permis et les frais

connexes) pour les Premières nations intéressées;

4. qui permette la conclusion d'accords entre les Premières nations et les provinces intéressées à l'égard d'une taxe de vente provinciale (TVP) harmonisée, et de la réglementation et de l'application possibles d'une taxe harmonisée sur le cannabis sur les terres des Premières nations;
5. qui offre aux Premières nations des options pour établir, sur leurs terres, des cadres réglementaires relatifs au cannabis parallèles à ceux mis en œuvre par les provinces. À cet égard, on prévoit que les Premières nations pourraient choisir d'appliquer et de se rattacher à certains aspects des cadres provinciaux sur leurs terres, aux fins d'efficacité administrative.

Les modifications proposées visant l'élaboration d'une option de taxe sur le cannabis pour les Premières nations comprennent les quatre éléments distincts suivants :

Modifications à la LGF – Ces modifications proposées confèreraient aux Premières nations des pouvoirs fiscaux liés à une taxe d'accise, une TPSPN et l'octroi de permis pour le cannabis. De plus, elles autoriseraient des mécanismes de perception de recettes efficaces, et garantiraient que ces recettes supplémentaires puissent être utilisées pour appuyer le financement des infrastructures à long terme.

Modifications à la Loi de 2001 sur l'accise – Ces modifications proposées prévoieraient une transition ordonnée vers la taxation du cannabis pour les Premières nations intéressées, et garantiraient la perception efficace de ces recettes et leur versement efficace aux Premières nations participantes.

Modifications à la Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations – Ces modifications proposées prévoieraient, pour les Premières nations intéressées, une option leur permettant d'inclure les recettes de la TPSPN dans le cadre de la LGF, afin d'assurer la coordination avec les autres recettes de taxe sur le cannabis et la perception efficace de ces recettes.

Modifications à la Loi sur le cannabis (le projet de loi C 45) – Ces modifications proposées garantiraient que les options de réglementation et de taxe sur le cannabis des Premières nations soient autorisées dans cette loi. Elles garantiraient également que les options de réglementation et de taxe sur le cannabis des Premières nations puissent être coordonnées de façon efficace et potentiellement harmonisées avec les autres gouvernements par des accords et des règlements. 🌿

Nos terres. Notre compétence. Nos institutions :

Programme de l'Assemblée nationale

LE 15 MAI 2018

RÉCEPTION DE BIENVENUE ET INSCRIPTION HÂTIVE

De 17 h 00 à 19 h 30 | Inscription

De 18 h 00 à 18 h 05 | Prière de l'Aîné, nation Musqueam

De 18 h 05 à 18 h 15 | Joueurs de tambour et chanteurs de la nation Musqueam

De 18 h 15 à 18 h 20 | Bienvenue sur le territoire de la nation Musqueam | Conseiller de la nation Musqueam

De 18 h 20 à 19 h 30 | National Meeting Partners

19 h 30 | Fin de la réception

LE 16 MAI 2018

JOUR 1 DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE CAS DE RÉUSSITES AUTOCHTONES

De 7 h 30 à 8 h 30 | Inscription et déjeuner continental

De 8 h 30 à 8 h 35 | Mot de bienvenue de l'Aîné de la nation Musqueam

De 8 h 35 à 8 h 40 | Mot du maître de cérémonie Joe Bevan pour souhaiter la bienvenue aux participants et présenter un aperçu de l'Assemblée nationale.

De 8 h 40 à 9 h 45 | HOWARD GRANT, CONSEILLER DE LA NATION MUSQUEAM

De 9 h 45 à 10 h 25 | OUVRIR LE SENTIER : ÉLARGISSEMENT DE LA COMPÉTENCE ET MISE EN PLACE D'ÉCONOMIES DYNAMIQUES

- GROUPE D'EXPERTS DE LA CFPN | Stone Bear, Première nation de TOBIQUE, Animateur
- Première nation de TZEACHTEN - Deanna Honeyman
- Bande indienne de PENTICTON - Ernest Jack
- CHIPPEWAS de Georgina Island - Kate McCue

De 10 h 25 à 10 h 45 | PAUSE

De 10 h 45 à 11 h 25 | CERTIFICATIONS EN GESTION FINANCIÈRE – UNE ÉTAPE ESSENTIELLE

- GROUPE D'EXPERTS DU CGF | Joe Bevan, Première nation de KITSELAS, Animateur
- Première nation de FISHER RIVER - Chef David Crate
- Première nation de NIPISSING - Dwayne Nashkawa
- Nation TSLEIL-WAUTUTH - Chef Maureen Thomas

De 11 h 25 à 12 h 00 | PREMIÈRE NATION DES SONGHEES

De 12 h 00 à 13 h 00 | DÎNER

De 13 h 00 à 13 h 40 | LES DÉVELOPPEMENTS AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ – DU DÉBUT À LA FIN

- GROUPE D'EXPERTS DU CONSEIL CONSULTATIF DES TERRES (CCT) | Leah George Wilson, Première nation de TSLEIL-WAUTUTH, Animateur
- Première nation de MUSKODAY - Dean Bear
- Première nation de MAGNETAWAN - Anthony Laforge
- Première nation de SEMá: TH - Stephen McGlenn

De 13 h 40 à 14 h 20 | LES MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX AU TRAVAIL POUR VOUS

- GROUPE D'EXPERTS DU AFPN | Frank Busch, Première nation de NISICHAWAYASIHK, AFPN, Animateur
- Première nation de TAKU RIVER TLINGIT - Peter Kirby
- Première nation de MEMBERTOU - Mike McIntyre
- Première nation de SALT RIVER - Chef Frieda Martselos

De 14 h 20 à 15 h 00 | Première nation de Whitecap Dakota

De 15 h 00 à 15 h 15 | PAUSE

De 15 h 15 à 16 h 00 | GROUPE D'EXPERTS EN ÉDUCATION ET EN RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

- GROUPE D'EXPERTS D'ÉDUCATION | Stone Bear, Première nation de TOBIQUE, Animateur
- Dr. André Le Dressay, Centre d'économie indigène Tulo
- Deanna Honeyman, Association des administrateurs fiscaux des Premières Nations
- Mike Mearns, Association des agents financiers autochtones, C.-B.
- Angie Derrickson, Centre de ressources du Conseil consultatif des terres

De 16 h 00 à 16 h 30 | Résumé du Jour 1 et aperçu du Jour 2

BANQUET

De 18 h 30 à 19 h 00 | Ouverture des portes

De 19 h 00 à 19 h 05 | Mot de bienvenue du maître de cérémonie

De 19 h 05 à 19 h 30 | Spectacle autochtone

Les Premières nations montrent la voie à suivre

De 19 h 30 à 20 h 15 | Souper

De 20 h 15 à 20 h 45 | Alex Wells, Danseur de Cerceaux

De 20 h 45 à 21 h 30 | George Leach, Gagnant du Prix Juno

21 h 30 | Fin du Banquet

LE 17 MAI 2018

JOUR 2 DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE MONTRER LA VOIE À SUIVRE

De 7 h 30 à 8 h 30 | Inscription et Déjeuner Continental

De 8 h 30 à 8 h 40 | Récapitulation du Jour 1 et aperçu du Jour 2 avec le maître de cérémonie Joe Bevan

De 8 h 40 à 9 h 45 | RÉFORME LÉGISLATIVE DE L'ACGTPN | Robert Louie, président, CGT

De 9 h 45 à 10 h 30 | GROUPE D'EXPERTS SUR LA LGF

- C.T. (Manny) Jules, Président, CFPN
- Harold Calla, Président, CGFPN
- Ernie Daniels, Président-directeur général, AFPN

De 10 h 30 à 10 h 45 | PAUSE

De 10 h 45 à 12 h 00 | GROUPE D'EXPERTS SUR LA LGF (A CONTINUÉ)

De 12 h 00 à 13 h 00 | DÎNER | TE MAIRE TAU, ALLIANCE POUR LE RENOUVEAU DES ÉCONOMIES INDIGÈNES

De 13 h 00 à 13 h 45 | IIPN – LA PROPOSITION DE L'INSTITUTION DES INFRASTRUCTURES

- Allan Claxton | Conseil de développement de l'IIPN
- Jason Calla | Conseil de développement de l'IIPN

De 13 h 45 à 14 h 30 | LA VOIE À SUIVRE : La Nouvelle Relation Financière

- Chef David Jimmie, Première nation de Squiala | APN
Coprésident du Comité des chefs sur les relations fiscales

De 14 h 30 à 14 h 45 | PAUSE

De 14 h 45 à 16 h 00 | L'IMPORTANCE DE BÂTIR NOS PROPRES INSTITUTIONS : Forum de discussion

De 16 h 00 à 16 h 30 | Résumé de la discussion et prochaines étapes

16 h 30 | FIN DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



La CFPN est heureuse de présenter certains des conférenciers provenant des Premières nations novatrices qui ouvrent la voie vers un avenir prometteur, en élargissant leurs compétences et en bâtissant des économies durables.

Nation des Songhees



En 2008, la Nation des Songhees est devenue la première au pays à adopter une loi sur l'imposition foncière en vertu de la LGF. Christina est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Victoria en anthropologie et en histoire canadienne. Elle était parmi les 11 premiers étudiants et étudiantes à recevoir un certificat en administration fiscale des Premières nations de l'Université Thompson Rivers et du Tulo Centre of Indigenous Economics.

Première nation de Whitecap Dakota



La Première nation de Whitecap Dakota est une Première nation progressiste avec une culture fière, un esprit communautaire profond et une passion pour créer des relations d'affaires qui soutiennent la vision économique de sa communauté. En 2016, Dalyn Bear a été élu conseiller de la Première nation. Auparavant, il a occupé le poste de directeur des Terres et de l'imposition pour le compte de la Première nation.

Première nation de Tzeachten



En 2013, la Première nation de Tzeachten est devenue la première au Canada à élaborer une loi sur une taxe sur le transfert de propriété. Depuis septembre 2008, Deanna Honeyman, membre de la bande indienne sechelte, travaille pour la Première nation de Tzeachten. Deanna a commencé par occuper les fonctions d'administratrice de l'impôt foncier avant qu'on lui confie également, en 2011, les fonctions de gestionnaire des terres.

Construire un meilleur système d'infrastructures des Premières nations

Le système d'infrastructures actuel des Premières nations est le système d'infrastructures gouvernemental le moins efficace au Canada. Les infrastructures des Premières nations coûtent le plus cher à construire, prennent le plus de temps à développer et ont la durée de vie opérationnelle la plus courte.

Non seulement ce système est-il le moins efficace, mais, de plus, il n'est pas financièrement durable sous sa forme actuelle. Lorsqu'un nouveau projet d'infrastructure est construit, des ressources supplémentaires sont nécessaires pour l'exploitation continue, l'entretien, l'assurance et le remplacement éventuel. Pris dans leur ensemble, ces coûts représentent le passif éventuel des nouvelles infrastructures.

Les ressources fédérales actuelles pour les infrastructures des Premières nations sont consacrées de plus en plus à l'exploitation et à l'entretien, et non pas à de nouveaux projets. Selon les prévisions actuelles, d'ici la fin de 2020-2021, les besoins en matière d'exploitation et d'entretien seront si considérables qu'il n'y aura pas de fonds disponibles pour de nouveaux projets d'immobilisations fondés sur des propositions dans le cadre du budget du Programme d'immobilisations et d'entretien (PIE).

Les besoins prévus en matière de nouvelles infrastructures sont considérables, et grandissent toujours, particulièrement à mesure que les populations s'accroissent, que les normes de santé et de sécurité deviennent de plus en plus élevées, et que les règles servant à déterminer qui est un membre de plein droit évoluent. Autrement dit, le passif éventuel croissant associé aux infrastructures causera bientôt la faillite du système d'infrastructures actuel des Premières nations.

Récemment, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il travaillerait avec les Premières nations, afin d'entamer le processus visant à aller au delà de la Loi sur les Indiens et à démanteler le ministère des Services aux Autochtones Canada (MSAC). En ce qui concerne les infrastructures, cela représente à la fois un défi et une occasion.

Le défi consiste à assumer un passif considérable et potentiellement non viable en matière d'infrastructures, alors que l'occasion consiste à concevoir un meilleur système d'infrastructures des Premières nations qui permette de réduire le passif et de construire des infrastructures durables.

Un meilleur système d'infrastructures

Un meilleur système d'infrastructures des Premières nations aurait davantage de compétences, de recettes et de capacités au niveau local pour accélérer les décisions, mieux gérer les projets et les coûts, améliorer l'exploitation et l'entretien, et générer des recettes suffisantes pour remplacer les infrastructures au besoin.

Un meilleur système aurait des institutions autochtones tribales, régionales et provinciales pour offrir le soutien professionnel nécessaire à toutes les étapes du cycle des infrastructures, encourager les économies de coût par des agrégations et des normes, et assurer la durabilité des communautés par une planification intégrée et un meilleur accès aux recettes et aux ressources.

Un meilleur système aurait une institution nationale pour améliorer l'accès aux capitaux pour financer les infrastructures, encourager et promouvoir l'innovation, élaborer des normes, soutenir le développement de la capacité locale et régionale, accroître les recettes disponibles pour toutes les étapes du cycle des infrastructures, et offrir des options en matière d'assurance pour gérer les risques.

Ce meilleur système d'infrastructures des Premières nations réduirait le temps et les coûts nécessaires au développement des infrastructures, accroîtrait la durabilité, améliorerait les résultats sur le plan social et de la santé, et soutiendrait la croissance des économies et des recettes des Premières nations, afin de bâtir des communautés et des nations durables.

Les travaux visant à établir un meilleur système d'infrastructures des Premières nations sont bien avancés. Plusieurs Premières nations ont commencé à utiliser le financement à long terme en vertu de la Loi sur la gestion financière des premières nations (LGF) pour bâtir des infrastructures plus durables. Plusieurs organisations tribales, régionales et provinciales ont commencé à recueillir des renseignements, à développer la capacité, et à soutenir l'agrégation et d'autres gains d'efficacité liés aux infrastructures.

Il est proposé que l'IIPN soit établie, en vertu de la LGF, comme institution à participation facultative, faisant partie de ce meilleur système. Tel qu'il est illustré, l'IIPN travaillerait avec les partenaires parmi les Premières nations à assurer des délais d'examen plus courts, un approvisionnement plus efficace, de plus longs cycles de vie des infrastructures, davantage d'innovations, des infrastructures durables sur les plans économique et fiscal, et un meilleur accès au capital.

Principes de l'IIPN

L'IIPN s'appuiera sur le cadre efficace utilisé par les institutions établies en vertu de la LGF pour aider les Premières nations intéressées à construire des infrastructures plus durables, plus rapidement, en se fondant sur les principes directeurs suivants :

la conception de l'IIPN continuera d'être dirigée et contrôlée par les Premières nations;

la participation à l'IIPN sera facultative et l'IIPN respectera le droit à l'autodétermination;

avec l'Institution des infrastructures des Premières nations

l'IIPN appuiera et travaillera avec les institutions des infrastructures des Premières nations existantes et les autres partenaires possibles, afin d'aider les Premières nations participantes à construire davantage d'infrastructures durables;

l'IIPN sera une institution nationale;

l'IIPN sera une institution établie en vertu de la LGF;

l'IIPN aidera les Premières nations à mettre en œuvre leur compétence en matière d'infrastructures et soutiendra les projets susceptibles d'accroître les avantages économiques et fiscaux.

Buts préliminaires de l'IIPN

L'IIPN aura pour mandat de base d'aider les Premières nations intéressées à faire la transition d'un système d'infrastructures non durable vers un système d'infrastructures durable.

L'IIPN aura également les autres buts suivants : aider les Premières nations à construire des infrastructures plus durables sur le plan économique et fiscal; soutenir les Premières nations dans l'exercice de leur compétence à l'égard des infrastructures; et travailler à fournir des transferts à long terme, sûrs et stables, pour les infrastructures.

De plus, l'IIPN aidera à élaborer des formules et des processus pour le financement efficace et efficient des infrastructures; appuiera le financement à long terme des infrastructures; aidera au transfert de la propriété des infrastructures aux Premières nations; et soutiendra les agrégations et les regroupements de nations pour réaliser des économies d'échelle.

On espère que l'IIPN parviendra à réaliser également les buts suivants : faire mieux comprendre le lien entre les infrastructures et la durabilité économique et fiscale; offrir un soutien pour la mise en œuvre des normes et des lois; et évaluer l'état de préparation des projets d'infrastructure et appuyer la planification des infrastructures.

L'IIPN élaborera des programmes de formation, et renforcera la capacité et l'efficacité administrative; elle appuiera une planification des infrastructures plus intégrée; et elle travaillera avec les institutions établies en vertu de la LGF à appuyer des améliorations tout au long du cycle de vie des projets.

L'IIPN aura également pour buts de promouvoir de nouveaux flux de recettes dans un cadre fiscal amélioré; d'évaluer les risques liés aux infrastructures et d'élaborer des stratégies de gestion des risques; et d'accroître l'efficacité administrative.

La manière dont l'IIPN appuiera un meilleur système d'infrastructures

L'IIPN soutiendra, à tout le moins, les améliorations ci-dessous au système d'infrastructures des Premières nations :

Des transferts fédéraux à plus long terme – Travailler avec les institutions établies en vertu de la LGF et les Premières nations à élaborer un meilleur système de contributions fédérales, et garantir que les transferts puissent être monétisés.

De nouvelles recettes pour le financement – Permettre l'utilisation de nouvelles sources de recettes plus stables pour accroître la durabilité des infrastructures.

Un meilleur accès au capital – Aider les Premières nations participantes à accéder, par l'intermédiaire de l'AFPN, à un financement à plus long terme et à des taux plus bas, à combiner à des transferts à long terme améliorés.

Des normes, des lois et des modèles pour réduire les coûts et le temps – Élaborer et mettre en œuvre de manière efficiente les normes, les modèles de lois et les autres modèles nécessaires pour appuyer tous les éléments du cycle des infrastructures.

Des processus d'examen plus efficaces – Soutenir des processus d'examen plus efficaces sur le plan des coûts et du temps, par la certification professionnelle et d'autres innovations.

Soutenir les innovations – Donner l'occasion de mettre en œuvre davantage d'innovations, par des partenariats régionaux et une base de données nationale permettant de faire de meilleures recherches.

Soutenir l'établissement de nations – Aider à réduire les coûts par la réalisation d'économies d'échelle et l'agrégation de Premières nations pour réaliser des gains d'efficacité à l'égard du système d'infrastructures.

De meilleures options en matière d'assurance – Élaborer des options abordables d'assurance pour les infrastructures.

Intégrer le potentiel économique et fiscal – Intégrer le potentiel économique et fiscal à la planification, afin de construire des infrastructures plus économiques et durables.

Mettre en place des gains d'efficacité pour appuyer de possibles options de partenariats publics privés (PPP) – Fournir un mécanisme pour combiner les plus petits projets dans un instrument plus important, afin d'obtenir un financement plus favorable.

Le travail relatif à l'IIPN se poursuit, alors que les Premières nations intéressées contribuent leurs idées à l'évolution de la proposition. La Commission de la fiscalité des premières nations sera heureuse de prendre part à la discussion sur l'IIPN qui aura lieu dans le cadre de l'Assemblée nationale à venir. 

Bâtir ensemble un meilleur registre de titres fonciers autochtone

Comparé aux systèmes d'enregistrement foncier provinciaux, le Système de contrôle du registre des terres indiennes est le système d'enregistrement foncier le moins efficace au Canada, selon au moins les paramètres suivants : a) efficacité, b) fiabilité, c) sécurité, d) coût et e) délais de traitement pour la plupart des transactions courantes.

Ses problèmes contribuent à des canevas d'arpentage incertains et incohérents, à une réduction du développement économique en raison du coût accru des transactions, à une faible confiance des tiers, à un développement économique moindre et à des différends juridiques et autres accrus, à des frais administratifs plus élevés, à des infrastructures moins durables, à des délais de traitement plus longs à l'égard des ajouts aux réserves, et à des règlements de successions et de testaments prolongés sur les terres des Premières nations.

En 2010, la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) a proposé un registre de titres fonciers autochtone pour desservir les communautés participant à l'Initiative des titres fonciers autochtones (ITFA). Des progrès considérables ont été réalisés, y compris l'élaboration de règlements administratifs et autres, l'approbation d'un plan d'affaires, et l'établissement d'un partenariat avec un logiciel de registre existant.

Depuis plusieurs années, le Conseil consultatif des terres (CCT) exprime le souhait d'améliorer le Registre des terres des Premières Nations (RTPN) pour les signataires actuellement en opération de l'Accord cadre relatif à la gestion des terres des premières nations (Accord cadre / AC), et de l'intérêt pour la possibilité d'un registre géré par les Autochtones.

En 2017, avec l'appui de la Land Title and Survey Authority of British Columbia, la CFPN et le CCT ont entamé des discussions sur la conception d'un registre foncier contrôlé par les Autochtones, pour la prestation de la gamme complète des services liés à la tenure des terres autochtones, à savoir la Loi sur les Indiens, l'Accord cadre, les communautés autonomes, les titres ancestraux (compte tenu de la décision dans le cas de la Nation Tsilhqot'in), et les terres des Inuits et des Métis.

L'utilisation d'un seul registre pour tous ces types de tenures différents pourrait être possible, étant donné que le cadre pour l'enregistrement des titres fonciers est semblable; cependant, on enregistre la nature des intérêts différemment pour chaque type de tenure. Chaque type de tenure nécessite des normes et des règlements pour appuyer l'enregistrement des intérêts dans les titres. Nous examinons les avantages en matière d'économies de

coûts et de temps associés à l'utilisation d'un seul registre foncier.

Un tel système pourrait aider les Premières nations à faire la transition d'un système de tenure vers un autre beaucoup plus facilement. Un registre de titres fonciers autochtone comme celui proposé représente une occasion d'aborder deux grandes priorités gouvernementales – la réconciliation et les infrastructures. La CFPN considère qu'un registre de titres fonciers autochtone (RTFA) serait un projet pragmatique, tenant compte de l'honneur de la Couronne, et de l'engagement du Canada de renforcer la capacité de régie des terres et de construire les infrastructures de soutien nécessaires dans les communautés autochtones. Le CCT a des préoccupations au sujet de la faisabilité d'un système de titres fonciers, mais appuie l'idée d'un registre amélioré sous le contrôle des Premières nations.

Le CCT, la CFPN et les Premières nations promotrices espèrent travailler avec le gouvernement fédéral à l'élaboration du cadre juridique nécessaire pour appuyer un nouveau système d'enregistrement foncier des Premières nations. 



Commission de la fiscalité des premières nations

Siège social

345, Chief Alex Thomas Way, bureau 321
Kamloops (C.-B.) V2H 1H1
Téléphone : 250-828-9857 Télécopieur : 250-828-9858

Bureau de la région de la capitale nationale

190, rue O'Connor, bureau 202
Ottawa (Ont.) K2P 2R3
Téléphone : 613-789-5000 Télécopieur : 613-789-5008

Numéro sans frais : 1-855-682-3682
www.fntc.ca | mail@fntc.ca

Also offered in English under the title Clearing the Path

© CFPN 2018